



SOURDET, Laura

Perception de la rémunération sur objectifs de santé publique et du forfait structure par les médecins généralistes conventionnés

Thèse d'exercice. Mention « Médecine générale ». Reims, 2024

RESUME

La rémunération sur objectifs de santé publique (ROSP) et le forfait structure (FS) constituent un mode de rémunération de type forfaitaire des médecins généralistes. Ces forfaits sont calculés sur la base de l'atteinte d'objectifs cliniques, de prévention et d'efficience. Les objectifs de cette étude étaient d'évaluer l'adéquation des chiffres de ROSP et de FS avec la pratique des médecins généralistes et de recueillir leur opinion générale sur la ROSP et le FS, sous la forme d'un questionnaire anonyme disponible en ligne.

Une étude épidémiologique, descriptive, analytique, avec une méthodologie qualitative a été réalisée. Les réponses ont fait l'objet d'analyses statistiques descriptives et comparatives par le test du Chi2.

Les médecins généralistes estiment majoritairement que leurs chiffres de ROSP ne sont pas représentatifs de leur travail. Les réponses pour le FS sont plus nuancées. Les médecins généralistes estiment les indicateurs non pertinents et que la ROSP a peu d'effet sur l'amélioration de la qualité des soins et la réduction des dépenses de santé. Ils reprochent à la ROSP et au FS un mode de calcul manquant de transparence et un fonctionnement trop complexe. Ils ont exprimé leur souhait de voir disparaître la ROSP et le FS au profit du forfait patientèle médecin traitant et d'une revalorisation des actes de médecine générale. Les négociations conventionnelles entre l'Assurance Maladie et les syndicats médicaux devraient permettre une évolution du système de rémunération au forfait.

MOTS CLES

Capitation
Conventions sécurité sociale
Médecins généralistes
Paiement à la performance médical

JURY

Président : Pr. Damien JOLLY
Assesseurs : Dr. Yannick PACQUELET, Dr. Claude BRONNER, Dr. Renaud MILLER